

## **14/06/2018 : Pêche électrique : non, c'est non ! – Alain Cadec (LR, PPE, Fr)**

« Je félicite mes collègues pour l'adoption de cette objection avec 484 voix pour. Nous confirmons clairement la position du Parlement européen qui a demandé le 16 janvier 2018 l'interdiction de la pêche électrique par 402 voix pour et 232 contre. La Commission européenne doit entendre ce vote sans appel émanant des représentants directs des citoyens européens » a déclaré Alain Cadec, Président de la commission de la pêche au Parlement européen, à la suite du vote d'une objection à un acte délégué visant à octroyer des dérogations à des navires utilisant la pêche électrique pour continuer à pêcher dans certaines zones de la mer du Nord.

« La demande formulée par cet acte délégué était inacceptable. Plutôt que d'essayer de passer par la fenêtre, je demande à la Commission européenne de respecter le vote des députés européens visant à interdire la pêche électrique. Cette question ne doit pas faire l'objet d'un acte délégué. La Commission doit faire preuve de bon sens et de vigilance » a conclu Alain Cadec.